



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE DU NORD

N°03

MAI-JUIN 2014

Le triomphe de la criminalité sexuelle

Les campus universitaires et les bases militaires sont des lieux mixtes où, d'une part, femmes et hommes étudient et vivent ensemble à construire leur avenir dans une relative insouciance et, d'autre part, exercent leur métier de soldat-e-s et accomplissent leurs missions communes dans un esprit de fraternité.

Mon œil!

Ce tableau charmant peut prendre de bien sombres couleurs et se teinter de traumatismes indélébiles, d'injustices criantes et de lâcheté cupide.

L'épidémie silencieuse qui a envahi les universités de l'Amérique du Nord ravage la plupart des campus. Les viols et autres agressions sexuelles perpétrés sur les étudiantes représentent un scandale sans précédent, dont les administrateurs universitaires ont tardé à prendre la mesure et contre lesquels ils n'agissent pas toujours avec pugnacité. La gravité des faits et leur

répétition méritaient des actions d'éclat pour rendre justice aux victimes et survivantes.

Comme dans l'armée américaine, les autorités universitaires ont détourné les yeux et ignoré le problème afin de ne pas ternir leur réputation et léser leurs intérêts financiers. Cette conspiration du silence, doublée d'une impunité vis-à-vis des prédateurs sexuels, a favorisé l'étendue du drame qu'une jeune femme sur cinq connaît à l'université, qu'un-e militaire sur trois rencontre à l'armée. Elle a conduit à l'exacerbation de la domination masculine de certains au détriment de toutes et tous, au triomphe de la virilité criminelle et elle témoigne d'un recul intolérable dans la lutte pour l'égalité femmes et hommes.

Maryse Butel
Membre du Comité central de la LDH

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



SOMMAIRE

Editorial

Le triomphe de la criminalité sexuelle p.01

Dossier central

Les violences sexuelles en Amérique du Nord

Discours de Jimmy Carter pour les cinquante ans des droits civiques p.03

Bilan de Human Rights Watch pour 2013 p.04

Agressions sexuelles impunies à l'université p.04

Armée américaine : zone de tous les périls pour les femmes p.08

Femmes amérindiennes p.09

Afflux record de mineurs aux frontières des Etats-Unis

..... p.11

Les violences sexuelles en Amérique du Nord

Quels sont les combats actuels à mener pour les droits civiques ?

« Les violences faites aux femmes et aux jeunes filles représentent les plus graves de toutes les violations des droits de l'Homme qui existent sur terre à l'heure actuelle » a déclaré Jimmy Carter, le 8 avril dernier, à Austin, Texas.

Jimmy Carter, ancien président des Etats-Unis, a pris la parole lors du sommet consacré au cinquantième anniversaire de la loi sur les droits civiques, loi votée en 1964. Devant un public de neuf cents personnes, il a repris les thèmes développés dans son dernier ouvrage intitulé *A Call to Action*.

Cela fait près de trente années que M. Carter, maintenant âgé de 89 ans, a quitté la Maison Blanche et s'est engagé dans la défense de multiples causes, tant aux Etats-Unis qu'à l'étranger. Il a immédiatement déclaré que l'Amérique « n'est toujours pas à la hauteur » en ce qui concerne les relations interraciales, malgré un demi-siècle d'avancées des droits civiques dans ce domaine. Il a souligné les discriminations permanentes dont les Afro-américains sont les victimes dans les domaines de l'éducation et du travail entre autres, et il a pointé du doigt le très haut taux de chômage parmi la jeunesse noire qui va de 25 jusqu'à 50 % dans certaines régions des Etats-Unis. « *Beaucoup trop de gens se contentent des inégalités actuelles* » a-t-il déclaré.

Mais l'essentiel de ses attaques a porté sur les violences faites aux femmes, que ce soit en termes de discriminations au travail ou de viol des étudiantes sur les campus des universités et, de manière plus large, le commerce sexuel des jeunes filles et des femmes dans le monde entier.

Il a pris la maltraitance des femmes pour objectif central du prochain front du mouvement des droits civiques, appelant à une attaque multiforme contre les abus de la discrimination salariale. Jimmy Carter considère que les violences que subissent les femmes sont les plus graves entre toutes les violations des droits de l'Homme. Il a pris pour exemple l'excision, les mariages forcés des jeunes filles et le commerce du sexe à l'échelle mondiale qui a pris au piège des millions de jeunes femmes.

« *Ici, en Amérique, nous connaissons aussi de terribles violences sexuelles perpétrées à l'université, et les membres des conseils d'administration ferment les yeux sur les viols et les violences commis sur les campus* » a rappelé l'ancien président. « *Seulement 4 % des viols commis sur nos campus sont dénoncés aux autorités policières car les président-e-s ou doyen-ne-s d'université craignent de ternir la réputation de leurs établissements.* »

Jimmy Carter a également condamné l'armée américaine qui a adopté une attitude semblable vis-à-vis des milliers d'agressions sexuelles qui s'y déroulent, demeurent cachées et ne font jamais l'objet de poursuites judiciaires.

Il a condamné « l'esclavage sexuel » et a suggéré que les légistes américains copient la loi suédoise qui permet de poursuivre les propriétaires de bordels, les souteneurs et les clients.

« *Tout ce qu'il y a à faire c'est d'arrêter deux hommes à Atlanta, en Géorgie et la situation changerait en une nuit.* »

Enfin, Jimmy Carter s'est fait l'écho des dénonciations croissantes des différences de salaires entre les femmes et les hommes. Il a rappelé qu'en moyenne, les femmes américaines gagnent 23 % de moins que leurs concitoyens. Il a dénoncé l'échec de l'amendement sur l'égalité des droits au travail (Equal Rights Act - ERA), passé dans les années 1970, à établir une réelle égalité des droits pour les femmes.

Bilan de Human Rights Watch pour 2013

Bilan de l'année 2013 pour les femmes aux Etats-Unis

Le rapport de l'organisation des droits de l'Homme Human Rights Watch (HRW) est paru en 2014 et fait le bilan des avancées et des futurs combats à mener dans le domaine des droits des femmes.

Janvier 2013 – Un rapport de HRW soulignait l'attitude inadaptée de la police de Washington D.C. en réponse aux agressions sexuelles envers les femmes. Des réformes ont depuis été apportées pour recevoir les femmes et aborder ces questions de façon appropriée.

Février 2013 – Le Congrès américain reconduit la loi VAWA (Violence Against Women Act) contre les violences faites aux femmes et y a ajouté des protections pour les femmes immigrées, les victimes LGBT et les femmes amérindiennes vivant dans les réserves.

La contraception du lendemain est devenue disponible sans ordonnance du médecin, pour toutes les patientes, quel

que soit leur âge. D'après le Guttmacher Institute, certains Etats ont apporté quarante-trois limitations d'accès au droit à l'avortement au cours du premier semestre 2013. Ces restrictions prennent des formes différentes : elles vont de l'obligation de subir une échographie pour voir et entendre le fœtus, de pouvoir avoir accès à l'hôpital local, à l'interdiction d'avorter après un nombre de semaines précis.

Janvier 2013 – Dans l'armée américaine, le ministère de la Défense a autorisé les femmes à aller sur le front participer aux combats.

L'armée continue d'être un milieu dans lequel le pourcentage des agressions sexuelles contre les femmes et les hommes est très élevé.

Le gouvernement estime que 26 000 agressions sexuelles se sont déroulées au sein de l'armée en 2012.

Le ministère de la Défense estime que 62 % des personnes dénonçant ces agressions sexuelles sont victimes de représailles par la suite.

Agressions sexuelles impunies à l'université

L'université de Missoula dans le Montana s'est vu récemment décerner le surnom de « capitale du viol en Amérique » après que quatre-vingt cas de viols y aient été dénoncés ces trois dernières années. Mais ce surnom ne lui convient pas car Missoula n'est en rien une exception. Ce nombre de viols est plutôt dans la moyenne des universités américaines.

« Si on vous disait que votre fils courait 20 % de risques de se faire tirer dessus sur le campus universitaire, vous réfléchiriez à deux fois avant de l'inscrire. Et bien, en laissant votre fille venir étudier à l'université, elle court 20 % de risques d'être violée ou agressée sexuellement. » Cette déclaration du vice-président, Joe Biden, montre l'inquiétude et l'intérêt de la Maison Blanche à sensibiliser le pays sur la question des violences sexuelles à l'université.

La vérité est que, pour les jeunes femmes de 18 ou 19 ans qui commencent leurs études, les campus des universités sont des lieux de grands dangers. Les études récentes et sérieuses (National Institute of Justice) montrent **qu'une jeune femme sur cinq**, soit 20 % des étudiantes, est victime d'une agression sexuelle ou d'un viol au cours

de ses deux premières années d'études. Dans 75 à 80 % des cas, l'agresseur est une personne de son entourage familial : (ex) petit ami, copain, camarade de cours ou connaissance. Seulement 12 % des agressions sont dénoncées. Les chiffres rapportés sont tellement perturbants que l'on pourrait être tenté de croire qu'il y a une incompréhension ou une erreur, que ces chiffres recouvrent une définition élargie de l'agression sexuelle. Ce n'est pas le cas. Ils sont mêmes en deçà de la vérité.

Le FBI définit maintenant le viol comme étant « **une pénétration vaginale ou anale (aussi légère soit-elle) avec quelque objet ou partie du corps que ce soit, ou bien une fellation par un autre individu, sans le consentement de la victime** ». Auparavant, le viol faisait référence à « **une relation sexuelle brutale et contre la volonté de la victime** ». L'ajout de la notion de « **consentement** » vise à inclure les victimes qui ont été abruties d'alcool afin d'être dans l'incapacité de se défendre et encore moins de manifester leur désaccord.

Les 20 % d'agressions ne signifient pas pour autant que l'ensemble des jeunes étudiants américains constitue une horde de

voleurs. Les recherches ont montré que les crimes sont commis par des petits groupes d'étudiants-prédateurs sexuels qui considèrent que les universités sont des endroits appropriés pour cibler des jeunes femmes et échapper à toute forme de sanction.

Dans un article détaillé intitulé « Accessible, Prompt and Equitable ? » publié dans *The Blue and the White*, la revue étudiante de la prestigieuse université de Columbia, à New York, l'éditorialiste Anna Bahr a recueilli les nombreux témoignages des étudiantes sexuellement agressées sur le campus. Elle y souligne les pratiques scandaleusement inadaptées des responsables universitaires pour répondre au besoin de justice des jeunes femmes et combattre ces crimes. Un homme coupable de viol est passible de vingt-cinq ans d'emprisonnement en tout autre lieu que l'université. Ici, il est parfois sanctionné par un avertissement ou un blâme, voire tout simplement renvoyé à ses pénates.

En avril dernier, un groupe d'étudiantes appelé No Red Tape a décidé de se mobiliser afin de dénoncer le silence des autorités universitaires et leur complaisance envers les agresseurs. Les étudiantes se sont rassemblées dans les endroits publics de l'université arborant un scotch rouge sur la bouche pour fustiger la culture du silence vis-à-vis des agressions sexuelles, qui prévaut dans les instances universitaires. Dans le même temps, vingt-trois étudiantes ont décidé de porter plainte au niveau fédéral et porter l'affaire en justice, indiquant que les pratiques de l'université de Columbia en matière d'agressions sexuelles contrevenaient aux lois fédérales et à leur droit à la justice.

Elles ont immédiatement reçu le soutien de la sénatrice démocrate de New York, Kirsten E. Gillibrand, qui, dès le lendemain, s'est rendue à l'université de Columbia et a fait appel à des fonds fédéraux complémentaires pour améliorer le fonctionnement des services d'aide aux victimes d'agressions sexuelles.

De son côté, la sénatrice démocrate du Missouri, Claire McCaskill, qui s'était illustrée dans la lutte pour la défense des femmes victimes de violences sexuelles au sein de l'armée, a décidé de mettre sur pied enquêtes, sondages et commission parlementaire pour faire évoluer la législation des campus universitaires.

Car il s'agit d'un double scandale : les viols et toutes les agressions sexuelles sont intolérables et éminemment condamnables. Mais ici, non seulement la prévention de ces agressions sexuelles n'est pas toujours mise en œuvre sur les campus mais, de plus, l'aide et le soutien à apporter aux victimes ainsi que la dénonciation des crimes auprès des autorités de la police n'est pas la règle commune.

Les membres des conseils d'administration des universités sont

davantage soucieux de préserver la réputation des établissements, et donc le nombre d'inscriptions à venir ainsi que les sommes d'argent qu'elles génèrent, que de rendre justice aux jeunes femmes attaquées.

De hautes instances du ministère de l'Éducation se sont impliquées afin d'éveiller les consciences en faisant payer des amendes aux universités où les cas les plus effroyables se sont déroulés. De plus, elles sont maintenant régulièrement condamnées à payer d'importantes sommes d'argent à titre de réparations. La prestigieuse université de Yale a dû s'acquitter d'une amende de 165 000 dollars ; Eastern Michigan a dû verser 350 000 dollars après qu'une étudiante fut violée et tuée sans qu'aucune mesure de prévention ne soit prise par l'université pour alerter les étudiantes de ces crimes. Cependant, des programmes de prévention existent tel le Sexual Harassment and Rape Prevention Program (SHARP) à l'université du New Hampshire ou à l'université du Kentucky.

La législation en application date d'il y a vingt ans (Campus Sexual Assault Victims' Bill of Rights, 1992) et l'article 9 de la législation en matière d'éducation (Education Amendments - **Title IX**) remonte à 1972. Les textes stipulent qu'il est de la compétence des universités d'instruire les plaintes pour agression sexuelle sans qu'il soit nécessaire d'en référer à la police fédérale. Un groupe d'administrateurs est chargé de recueillir les témoignages des victimes et présumés agresseurs alors que ni leur formation ni leurs compétences en la matière ne permettent d'assurer une procédure équitable. Les récits des auditions des jeunes femmes sont effrayants et donnent la mesure des changements nécessaires à accomplir de façon urgente.

Législation inadaptée et trop vieille, nouvelles habitudes de vie, autres codes sociaux et modèle patriarcal archaïque ne vont pas bien ensemble. La domination masculine s'exprime d'autant plus quand elle est valorisée ou encouragée.

La culture du viol encouragées par les fraternités universitaires

Pour l'anthropologue Peggy Reeves Sanday, la perpétuation de la culture du viol est liée à l'état d'esprit qui règne dans les fraternités (masculines) universitaires en Amérique du Nord.

Cette culture proviendrait du désir de créer un sentiment d'appartenance au groupe en manifestant ouvertement une homophobie patente et une virilité, par des relations sexuelles dont les jeunes gens se vantent et se glorifient afin de se sentir reconnus par leurs congénères. La pornographie joue également un rôle important en créant un sentiment de lien entre les jeunes gens et en montrant le viol comme étant une expérience sexuelle ordinaire. Les rituels de *beaching*

ou *whaling* font référence à des pratiques où, lors d'une soirée, les jeunes gens de la fraternité doivent avoir une relation sexuelle avec une jeune femme dans un lieu visible des autres, sans son consentement, afin que les voyeurs fassent l'expérience d'un spectacle pornographique. Une étude menée en 2002 auprès de la population mâle de l'université du Massachusetts a montré que 6,4 % des étudiants avaient rapporté avoir des pratiques sexuelles qui correspondaient à la définition légale du viol ou de la tentative de viol. Plus de la moitié d'entre eux étaient des récidivistes et ils reconnaissaient en moyenne six viols. Cette étude a depuis été corroborée par bien d'autres.

L'alcool est également un facteur d'aggravation et ne peut en aucun cas servir d'excuse pour l'agresseur ou d'élément à charge pour la victime.

Les jeunes gens reconnaissent mettre en œuvre des stratégies criminelles pour arriver à leurs fins : organisation de grandes fêtes sur le campus où l'alcool coule à flots ; choix d'étudiantes de première année inexpérimentées, peu habituées à boire de l'alcool et ne connaissant pas leurs limites, devenant ainsi des proies faciles ; les rituels des fraternités.

Les autorités fédérales se sont intéressées aux méthodes d'approche préconisées par les universités dans les cas d'agression sexuelle. Les associations de lutte pour les droits civiques ont dénoncé ces méthodes qu'elles jugent discriminatoires et inappropriées. Les campus universitaires sont décrits soit comme étant « *en lutte contre les viols* » ou « *tolérants aux viols* » selon qu'ils encouragent la consommation d'alcool ou non, ont une politique d'alerte à propos des violences sexuelles ou non. L'administration Obama a employé une approche plus radicale : elle a mis en garde les universités contre la violation du Title IX qui combat la discrimination de genre dans les facultés de sport et les a sommées d'agir immédiatement. Les étudiantes militantes et les associations ont décidé de traiter le problème elles-mêmes.

Réactions des associations féministes et étudiantes

UltraViolet (www.weareultraviolet.org), l'association féministe créée en janvier 2012 par un groupe de jeunes militantes, s'est emparée du problème et a mis sur pied une campagne de publicités, diffusées sur Facebook et Internet, dont le but était d'alerter les jeunes femmes et futures étudiantes sur la dangerosité de certains campus. Le résultat a dépassé toutes les espérances de Karin Roland, sa directrice, puisqu'en moins d'une semaine, plus de soixante mille personnes avaient visionné ces spots d'alerte. L'université de Dartmouth (Boston) se distingua lorsqu'un « guide du viol » fut mis en ligne anonymement.

Cette brochure virtuelle proposait des méthodes pour enivrer ou droguer une étudiante afin de la rendre vulnérable pour mieux abuser d'elle. Une pétition en ligne recueillit plus de cinquante mille signatures selon UltraViolet. L'association a alors diffusé un spot invitant les jeunes étudiantes acceptées à Dartmouth à y réfléchir à deux fois. Un second spot concernant l'université de Princeton en mai dernier fut également mis en ligne.

Ces actions ne reçoivent pas l'assentiment des administrateurs des campus qui ont décidé de contre-attaquer. Rien qu'à Dartmouth, les demandes d'inscription ont chuté de 14 % cette année et ce manque à gagner préoccupe les instances universitaires.

UltraViolet encourage les jeunes femmes à se renseigner précisément sur les politiques de prévention et d'accompagnement dans les cas d'agressions sexuelles. Les militantes ont dénoncé avec vigueur Dartmouth College qui « *a une politique de tolérance aux agressions sexuelles et une administration qui n'agit pas pour les empêcher* ». Le président d'université et les administrateurs ont réagi promptement par une campagne publicitaire vantant la sécurité des nouvelles mesures prises au sein de l'université, mais tout cela semble très insuffisant aux yeux des étudiantes.

Parmi les mesures prises par les universités, on trouve des vidéos sur les ressources proposées sur les campus, les formations à suivre par les employés, des cours pour les étudiants sur les agressions sexuelles. Mais, comme le souligne Dorothy Edwards, l'ex-directrice du Centre de prévention et d'intervention contre la violence à l'université du Kentucky, une des leaders pour les bonnes pratiques : « *Le seul message envoyé aux étudiants ne peut pas être "Ne soyez pas un violeur". On peut aussi les alerter sur leur rôle de témoin. Celui qui assiste à la beuverie peut intervenir pour détourner l'attention du violeur putatif.* » Madame Edwards raconte la fois où un jeune homme, voyant un copain de cours emmener une jeune fille vers l'étage, lui a simplement dit : « *Hey mec, on est en train d'embarquer ta bagnole en fourrière.* » Ce détournement d'attention a suffi pour éviter le pire.

Une autre association d'étudiantes appelée **Know your IX (knowyourix.org)** milite pour que les violeurs/agresseurs présumés soient expulsés définitivement des universités. Cependant, les autorités universitaires rechignent à utiliser cet outil-là. Dana Bolger, cofondatrice de l'association déclare : « *Quand un étudiant est expulsé pour une journée, cela envoie le message que la violence sexuelle n'est pas bien grave.* »

Les membres du Congrès veulent de nouvelles lois

Trois sénateur/trices et leurs équipes se sont mis à travailler sur cette épineuse question : il s'agit des sénatrices démocrates Kirsten Gillibrand de New York, Claire McCaskill du Missouri et du sénateur Richard Blumenthal du Connecticut, le trio qui a récemment fait des propositions de loi pour résoudre les agressions sexuelles au sein de l'armée.

La sénatrice Claire McCaskill a adressé, en avril dernier, un questionnaire exhaustif de dix-huit pages au sujet des viols sur les campus à trois cent cinquante président-e-s d'universités publiques et privées, de toutes tailles. Cette action, d'une ampleur sans précédent, vise à faire le recensement des politiques menées par les autorités des universités pour la prévention des agressions sexuelles, les réponses apportées lors de viols présumés et la protection des étudiant-e-s. La sénatrice s'est intéressée aux agressions sexuelles sur les campus après avoir défendu, au Sénat, un texte de loi sur la manière d'endiguer les agressions au sein des armées. Madame McCaskill voit des similitudes dans les deux domaines : une base militaire, comme un campus universitaire, est un environnement fermé dans lequel les victimes se sentent scrutées, certainement davantage qu'elles l'auraient souhaité. Il s'agit également de femmes jeunes qui se sentent coupables, partiellement ou en totalité, d'être devenues des victimes.

La difficulté essentielle est la juridiction car la plupart des universités ont leur propre système de sécurité policière. Aussi, les questions restent posées : qui est habilité à recevoir et à traiter les plaintes pour viol et quelle doit être la communication avec la police municipale ou le procureur ?

« Les questions centrales sont : est-ce que les jeunes femmes savent vers qui se tourner pour déposer plainte et, quand elles le font, reçoivent-elles des réponses adaptées à leurs besoins ? De plus, les administrateurs des universités sont soumis à de fortes pressions afin de ne pas laver le linge sale en public. Parfois, ils font preuve d'un zèle excessivement protecteur envers les sportifs et, parfois, c'est tout simplement pour que leur campus n'apparaisse pas comme un lieu dangereux. »

Après le recueil des données des questionnaires début mai, la sénatrice mettra sur pied des tables rondes avec les victimes et les groupes de paroles, ainsi que les procureurs, les autorités policières et les administrateurs des campus et les officiers chargés de faire appliquer la loi Title IX (Title IX exige que les écoles enquêtent et jugent les affaires d'agression sexuelle sur le campus). La sénatrice s'attend à trouver de nombreux dysfonctionnements entre la police du campus

et de la ville, ainsi qu'avec le procureur. Une réticence à donner la parole aux victimes également. La sénatrice s'interroge encore sur les apports législatifs nécessaires pour modifier la loi Title IX et la loi Clery qui couvrent les agressions sexuelles. « *Nous pouvons envisager d'aller jusqu'à la suppression de toute bourse universitaire ou fédérale. Mais cela peut punir des étudiants innocents. En fait, empêcher un athlète de participer aux compétitions ou imposer des amendes financières peut s'avérer plus pragmatique.* »

Et elle ajoute : « *Nos réactions inadaptées vis-à-vis du viol contribuent à le perpétuer et cela fait des décennies que cela dure. Violer une jeune femme ivre et inconsciente est tout aussi criminel que violer une femme en braquant un pistolet sur elle.* »

La démocrate de Californie, Jackie Speier, et sa collègue, Pat Meehan, de Pennsylvanie, ont noté que les chiffres étaient sidérants. « *Pour une université de taille moyenne de dix mille étudiants, cela représente trois cent cinquante viols chaque année.* » Elles ont souhaité faire modifier la loi comme elles l'avaient fait pour les femmes dans l'armée. A leur invitation, une douzaine de membres du Congrès américain (dont deux républicains) ont décidé de se saisir du problème et ont écrit au magazine *U.S. News & World Report*. Chaque année, à l'automne, le magazine établit un classement des universités selon la taille des classes et le prix des inscriptions. Ces représentants de la nation ont demandé que soient ajoutées les statistiques concernant les agressions sexuelles sur chaque campus, ainsi que le taux de prévention et d'aide apportée aux victimes. Madame Speier propose que des enquêtes anonymes soient rendues obligatoires pour attester du « *climat de sécurité* » du campus car elle a pu constater, dans le passé, qu'un bon nombre de victimes ne porte pas plainte et ne fait pas connaître son « expérience ». Elle propose également que des entraînements et formations adaptés soient proposés aux administratrices et étudiantes pour combattre les agressions sexuelles. Le texte de loi stipulera également que de meilleures ressources pour les victimes doivent être disponibles sur le campus. A titre d'exemple, ni l'université du Nord Texas, ni l'université de Californie à Berkeley, pourtant réputée pour son ouverture d'esprit, ne disposent de kit de prélèvement en cas de viol sur le campus.

Bien que seulement douze membres du Congrès aient signé cette lettre pour le magazine, la parlementaire a constaté que ses collègues masculins ont réagi en qualité de pères et se sont inquiété de ce que pouvait attendre leurs filles, dépassant les clivages traditionnels partisans démocrates-républicains. De son côté, Kirsten Gillibrand, dans un courrier adressé au groupe de réflexion de la Maison Blanche, a demandé

au ministère de l'Éducation de créer une base de données accessible, concernant les plaintes pour agressions sexuelles et les commentaires faits sur les différents établissements.

La Maison Blanche presse les universités de s'attaquer aux viols

A la suite de la série de viols sur les campus universitaires et leur large médiatisation, la Maison Blanche a créé un nouveau site sur Internet intitulé **notalone.gov** et publié un guide, dont les lignes directrices augmentent la pression sur les universités afin de combattre de manière plus agressive les agressions sexuelles sur les campus. Ce guide de vingt-trois pages, mis en ligne, vise à informer au mieux les victimes d'agression sexuelle.

Les universités, entre autres mesures, doivent mener des enquêtes anonymes sur les cas d'agression sexuelle, adopter des politiques de lutte contre les agressions menées avec succès dans d'autres universités et mieux s'assurer que les rapports de ces crimes demeurent confidentiels.

Certains législateurs aimeraient que les questionnaires d'enquête soient rendus obligatoires et, éventuellement, que les fonds fédéraux, comme les bourses Pell, soient accordés sous conditions de politiques de prévention.

Beaucoup de défenseurs voient les propositions comme une réponse insuffisante à la crise, mais la Maison Blanche est paralysée sans l'intervention du Congrès et vient de commencer sa propre réflexion sur la question.

« Les universités doivent se confronter aux faits entourant l'agression sexuelle » a déclaré le vice-président Joseph R. Biden Jr. « Pas question de fermer les yeux sur l'agression ou de faire semblant qu'elle n'existe pas. Il faut donner aux victimes le soutien dont elles ont besoin, comme un endroit confidentiel où aller, et nous avons besoin de traduire les agresseurs devant la justice. »

Universités canadiennes

Dans les universités canadiennes, la situation des étudiantes n'est pas meilleure qu'aux États-Unis. Mais les universités ne publient pas de statistiques sur les agressions sexuelles.

Toutefois, les étudiantes se sont mobilisées pour dénoncer le silence des autorités et leur complicité. A l'université de Colombie-Britannique comme à l'université de Saint-Mary, toutes sont unanimes pour condamner « la culture du viol qui a envahi les campus » et pour parler d'une « épidémie ». Lors de la semaine d'orientation des étudiants (*fresh week*), au cours de soirées très arrosées, des chansons à très haute connotation sexuelle invitaient les étudiants à violer les jeunes filles. Les étudiantes fustigent la conspiration du silence des responsables universitaires et dénoncent la dangerosité des campus. L'université apparaît comme un endroit plus dangereux que la pire des villes rongée par le crime.

Armée américaine : zone de tous les périls pour les femmes

« Une femme militaire américaine, engagée en Irak, court plus de risques d'être victime d'agression perpétrée par un camarade soldat de son armée que d'être tuée sous le feu de l'ennemi », *Newsweek Magazine*, 2011.

Le viol au sein de l'armée américaine est devenu tellement répandu qu'on estimait qu'une soldate en Irak courait plus de dangers parmi ses congénères que parmi les soldats de l'armée irakienne. Malheureusement, cette situation a peu évolué depuis la fin des combats. Ces dangers ont atteint de telles proportions qu'un groupe de vétérans poursuit le Pentagone en justice pour le contraindre à proposer une réforme.

Toutes les quatre heures, un viol ou une agression sexuelle est commis au sein de l'armée des États-Unis, selon les enquêtes menées par le Pentagone. Soit 500 000 agressions sexuelles en quarante ans.

En 2012, un sondage du ministère de la Défense chiffrait à 26 000 le nombre de femmes et d'hommes victimes d'agressions sexuelles. En septembre 2013, le Congrès auditionnait la commission américaine des droits civiques. Le rapport a montré que 3 374 rapports d'agression sexuelle avaient été établis. 816 n'y figuraient pas pour cause de confidentialité ou d'absence d'enquête. Dans 15 % des affaires, le présumé agresseur était autorisé à démissionner de l'armée en échange de l'extinction de l'affaire judiciaire. Le même rapport du Congrès divulguait les résultats d'une enquête anonyme au sein de l'armée : 23 % de femmes et 4 % d'hommes faisaient état de relations sexuelles non consenties. Sur ces bases, le ministère de la Défense a estimé que sur les 26 000 agressions, 34 % étaient subies par des femmes (soit plus d'une femme sur trois) et 24 % par des hommes (soit un homme

sur quatre). Il est plus difficile pour un militaire de reconnaître des sévices sexuels que pour une militaire. Notamment en cas d'homosexualité.

Trois hommes et vingt-cinq femmes, qui affirment avoir été victimes de violences sexuelles tandis qu'ils étaient en activité au sein des armées des Etats-Unis, rendent les précédents ministres de la Défense, Donald Rumsfeld et Robert Gates, responsables d'avoir établi une culture de la punition contre les femmes et les hommes qui dénoncent des crimes sexuels et d'avoir organisé l'échec des poursuites contre les agresseurs. Depuis février 2011, plus de quatre cents personnes se sont manifestées auprès de l'avocate Susan Burke, en charge de ce dossier, afin de poursuivre les autorités. Cependant, à ce jour, les militaires ont été dans l'incapacité de poursuivre en justice leur employeur. Mais, même si ce procès ne voit pas le jour, le couvercle sur ce qu'il est convenu d'appeler « le sale petit secret de l'armée américaine » vient d'être soulevé.

Le 26 juin dernier, Dina Titus, membre du Congrès (démocrate du New Vermont) a présenté un texte de loi pour apporter de nouveaux programmes d'aide et de reconstruction pour les militaires victimes d'agressions sexuelles qui souffrent de traumatismes équivalents à ceux expérimentés au combat (PTSD). De plus, le taux de suicide et de clochardisation est très élevé parmi les militaires qui ont subi des agressions sexuelles. 40 % des femmes vétérans de l'armée vivant dans les rues ont été victimes d'agression sexuelle pendant leur service, selon le rapport rédigé par le SAPRO (sexual assault prevention and response office - service de prévention contre les agressions sexuelles et leur traitement).

Les militaires victimes d'agression sexuelle, l'ayant dénoncée ou pas, peuvent

raconter leur histoire anonymement sur un site qui s'intitule **My duty to speak** (www.mydutytospeak.com). Les récits sont édifiants, tant par la violence déployée que par la chape de silence et l'impunité qui profitent aux agresseurs. Si la victime dénonce le crime, elle est soumise à des représailles (humiliations, insultes) et mise au ban du groupe. Parfois, l'agresseur est son supérieur et elle est contrainte de continuer à travailler avec lui. Impossible de quitter son travail. De plus, au sein de l'armée, la notion de viol fait référence à un agresseur de sexe masculin et une victime de sexe féminin. Un viol entre hommes n'est pas reconnu, ce qui crée un sentiment d'isolement plus élevé pour les hommes qui en sont les victimes. Contrairement aux autres pays tels qu'Israël, l'Australie, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves, l'armée américaine est en charge de la poursuite judiciaire en cas d'agression sexuelle. Ailleurs, ces poursuites sont confiées à la police civile. Le viol est considéré comme un crime sur tout le territoire américain mais, au sein de l'armée, c'est ni plus ni moins qu'un manquement au code de bonne conduite.

Film documentaire recommandé :

The Invisible War, sorti en mars 2014, de Kirby Dick, récompensé au Sundance Festival.

Dans ce film, la parole est donnée aux nombreuses femmes victimes de viols, violences et agressions sexuelles au sein de l'armée. Témoignages poignants.

Femmes amérindiennes

Au Canada : violences faites aux femmes amérindiennes

Dans son dernier rapport, la police montée canadienne rend le gouvernement et la police responsables de leur désintérêt vis-à-vis des femmes et jeunes filles des peuples autochtones.

Dans un rapport publié en mai 2014, la police montée canadienne (RCPM) signale les meurtres de mille dix-sept femmes et jeunes filles appartenant aux peuples autochtones, meurtres survenus entre 1980 et 2012. Ce taux d'homicide est **quatre fois supérieur** au taux d'homicide concernant les autres femmes. Les efforts de divulgation de statistiques concernant les femmes autochtones sont certes louables, mais les associations des droits de l'Homme s'inquiètent de l'absence d'intérêt des autorités

de la police nationale à apporter des solutions à l'étendue des violences dont ces femmes sont les victimes.

Ce rapport mentionne également le nombre de cent soixante-quatre affaires non résolues concernant des femmes ayant disparu depuis plus de trente jours.

Les gouvernements portent une responsabilité fondamentale pour prendre toutes les mesures pour mettre un terme aux violences faites aux femmes » a déclaré Béatrice Vaugrante, directrice d'Amnesty International pour la branche francophone au Canada. « *Enregistrer des statistiques et les rendre publiques de toutes les manières est la mesure de prévention élémentaire à mettre en œuvre. Cela n'avait jamais été fait auparavant au Canada, ce qui indique un mépris affligeant pour les vies des femmes et jeunes filles autochtones et une violation de leurs droits fondamentaux.* »

Mais ce rapport laisse bien des questions en suspens. Les pratiques policières ne permettent pas de savoir si les victimes de délits sont des autochtones. D'où son manque de pertinence. Il est vraisemblable que plusieurs femmes aient été identifiées comme femmes non autochtones alors qu'elles étaient autochtones.

Aux Etats-Unis

En 2010, 20 millions de crimes contre les biens et les personnes ont été perpétrés contre les résidents américains âgés de plus de 12 ans, d'après l'institut de statistiques sur les crimes (NCVS). 4,3 millions sont des crimes violents : viols, agressions sexuelles, cambriolages, homicides ou simples agressions. **126 000** sont des viols et des agressions. Bien que ce nombre ait baissé ces dernières années, il montre que beaucoup trop de femmes sont encore en danger et souffrent.

Dans son étude intitulée « Un labyrinthe d'injustice », Amnesty International indique que « *les peuples amérindiens aux Etats-Unis font face à une marginalisation enracinée qui est le résultat d'une longue histoire de persécutions et de maltraitances permanentes et systématiques. Les violences sexuelles faites aux femmes sont nourries et conditionnées par cet héritage largement répandu et monstrueux de violations de droits de l'Homme* ».

Les femmes amérindiennes courent deux fois et demi plus de risques de subir des crimes sexuels que n'importe quelle autre femme, et une Indienne sur trois a indiqué avoir été violée au cours de sa vie selon le ministère de la Justice (2000). Ce chiffre est certainement supérieur car, bien souvent, les femmes ne dénoncent pas les viols dont elles sont victimes. 86 % des viols et agressions sexuelles sur les femmes indiennes sont commis par des non-Amérindiens et peu d'entre eux sont poursuivis.

En 2010, l'actuel sénateur du Dakota du Nord, Byron Dorgan, a fait voter le texte de loi sur la législation en zone tribale. En paraphant la loi, Barack Obama a commenté la situation comme étant « *une agression faite à la conscience nationale* ». Quatre organisations travaillent particulièrement pour restaurer et consolider la sécurité des femmes indiennes : Anishinabe Legal Services, Indian Law Resource Center, Minnesota Indian Women's Resource Center et Sacred Spirits First Nation Coalition.

Le Bureau des violences faites aux femmes (OVW) gère vingt-et-un programmes de bourses d'après la loi sur les violences de 1994 (VAWA) et la législation qui en découle. Ces programmes visent à développer la capacité de réduction de la violence conjugale, des agressions sexuelles, du harcèlement sexuel en renforçant les services d'aide aux victimes et en poursuivant les agresseurs. Quatre de ces programmes sont particulièrement dédiés aux populations indiennes et aux tribus.

Livre recommandé :

Dans le silence du vent (The Round House), Louis Erdrich, Albin Michel, 470 p.

Dans une réserve du Dakota du Nord, une femme de la tribu Ojibwa est brutalement violée par un homme. Géraldine est gravement traumatisée, elle s'alite et s'enferme dans le mutisme. Son fils de 13 ans, Joe, tente de comprendre et de trouver son agresseur. Son époux, juge tribal, mène également son enquête mais sera peut-être dans l'incapacité légale d'inculper le criminel s'il est démasqué, tant les imbroglios juridiques rendent la vie des Amérindiens semblables à celle de parias.

Afflux record de mineurs aux frontières des Etats-Unis

Un afflux record d'enfants d'Amérique centrale aux frontières américaines

Depuis plusieurs mois, la frontière du sud du Texas est submergée par un afflux d'enfants non accompagnés en provenance du Honduras, du Guatemala et d'El Salvador. On estime que plus de cinquante-deux mille enfants non accompagnés et près de trente-neuf mille voyageant avec leur mère ont été arrêtés lors de leur périple.

Les Etats-Unis n'ont qu'un seul centre de détention familiale en Pennsylvanie. De fait, la plupart des adultes voyageant avec de jeunes enfants ont été libérés, renvoyés se référer au bureau local d'immigration à leur arrivée à destination. Une nouvelle installation pour les familles se prépare au Nouveau-Mexique. Un nombre croissant de femmes et d'enfants arrêtés alors qu'ils franchissaient illégalement la frontière ont été en mesure de rester aux Etats-Unis.

Les autorités frontalières sont tenues de remettre les mineurs non accompagnés, dans les 72 heures suivant leur arrestation, au ministère de la Santé et des Services sociaux qui supervise les centres de détention et s'emploie à retrouver des parents ou tuteurs dans ce pays. Après que le Président Barack Obama ait déclaré une crise humanitaire ce mois-ci, de nouveaux centres d'accueil pour mineurs ont été ouverts sur trois bases militaires.

Le Président B. Obama cherche deux milliards de dollars de fonds d'urgence pour enrayer cet afflux de femmes et d'enfants fuyant l'Amérique centrale et tentant d'entrer illégalement aux Etats-Unis. De plus, B. Obama cherche à renforcer l'autorité des agents d'immigration américains afin d'accélérer la reconduite à la frontière des enfants. La demande marquera une augmentation spectaculaire dans la tentative de B. Obama de prendre le contrôle d'une scène chaotique sur la frontière américaine avec le Mexique, où des dizaines de milliers d'enfants ont traversé sans leurs parents. Les ressources sont mises à rude épreuve et cette situation crée une crise politique et humanitaire. La chef de la minorité de la chambre, Nancy Pelosi, a visité un service de la patrouille frontalière à Brownsville où sont retenus les enfants non accompagnés.

Lors d'un entretien télévisé, le Président a invité les parents d'Amérique centrale à ne pas laisser leurs enfants s'embarquer pour un voyage périlleux vers les Etats-Unis, mais ses paroles ont eu peu d'écho.

Les Républicains, au Congrès, ont manifesté leur colère envers l'administration gouvernementale sur la manière dont elle a géré la crise. Les militants de ce parti se sont déployés le long de la frontière pour empêcher ces entrées sur le territoire. Ils accusent le gouvernement de laisser entrer les enfants afin d'exercer des pressions sur le Congrès pour faire, enfin, passer la loi sur l'immigration.

Sources : AFP – Amnesty International
Etats-Unis-Canada – ACLU – CCR –
Reporters without borders – Human Rights
Watch – National Institute of Justice – *The
New York Times* – *The Washington Post* –
The Atlantic – ultraviolet.org – *The Boston
Globe* – *The Toronto Star* – *The Globe
and Mail* – *The Guardian* – *Mother Jones* –
mydutytopeak.com – *Los Angeles Times*
– *The Blue and the White* – The White House
– Department of Education – notalone.gov –
macleans.ca – democracynow.com –
Time Magazine – Le blog : *The Daily Clips*
– knowyourix.org – National Women's Law
Center